Les prix pour Up pro

Prix octobre 2020 (*) - TVA exclue
Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")



Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électricité et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS						
NORMAL	Octobre 2020					
Prix par kWh (c€/kWh)	6,224					
BIHORAIRE	Octobre 2020					
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	7,240					
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,243					
EXCLUSIF NUIT	Octobre 2020					
Prix par kWh (c€/kWh)	5,243					

GAZ: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS Octobre 2020 2,190

ABONNEMENT - REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)

16,94

COUTS ENERGIE VERTE (1) Région Bruxelles-Capitale Coûts énergie verte (c€/kWh) 1.000

ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)										
				TRANSPORT	SUPPLEMENTS					
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Terme de puissance mise à disposition			Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
		pieliles	cieuses			<= 13 kVA	> 13 kVA			(3)
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)		(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	27,02	54,06	2,03	0,19261	0,31805

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2020.					
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)				
<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 10,08 16,20 20,28 30,36 40,44 81,00 131,64				

GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)													
	DISTRIBUTION								TRANSPORT	SUPPLEMENTS			
Gestionnaire du réseau de distribution	0 - 5 0	T1 00 kWh/an	5 001 - 15	T2 0 000 kWh/an	T3 150 001 - 1 000 000 kWh/an				Tarif pour l'activité de comptage		Coûts	Cotisation sur	Cotisation
de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel	Fluxys (4)	l'énergie	fédérale (3)		
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)		
SIBELGA	4,32	1,785	38,28	1,106	812,88	0,590	16,00	296,29	0,150	0,09978	0,07513		

	OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)					
	Calibre du compteur	(€/an)				
000000000000000000000000000000000000000	6 ou 10 m³/heure (5) 6 ou 10 m³/heure (6) 16 m³/heure 25 m³/heure 40 m³/heure 65 m³/heure 100 m³/heure	2,76 9,48 23,16 57,12 114,24 285,48 396,96				
	160 m³/heure > 160 m³/heure	509.88 736.92				

- (*) Pirx valiables pour tout contrat conclus entre le fer octobre 2000 et le 31 octobre 2000 et commençant au plus tard le 30 avril 2021.

 (1) Ces coils sont calculés de la manifes suiventre. O APE pour le cotif energie verte ainsi que le cotif cogénération pour le Région Flammade. Q correspond au prix par certificat et s'élvive (hors TVA) pour l'évements du Client pour le pour le cotif energie verte a 87 il e en Wallonie, à 100 é à Bruwelles et à 95 é en Flandres. Le prix par certificat et cogénération en Flandres s'élvive à 25 é. Les cotifs sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.

 (2) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 23 septembre 2020, sont approvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL).

 (3) Pas sourins à la TVA.

 (4) Les cotifs sont esteau de transport pour le gaz naturel (cotifs Fluxys) sont estimés à 1,50 EURAMYh (hors TVA) pour 2020 comme publiés par Fluxys.

 (5) Lorsque la demière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

- Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de "Up pro" : sources d'énergie renouvelables (100 %).

